

## Enquête Cadre de vie et sécurité

# Moins de victimes de violences qu'en France métropolitaine

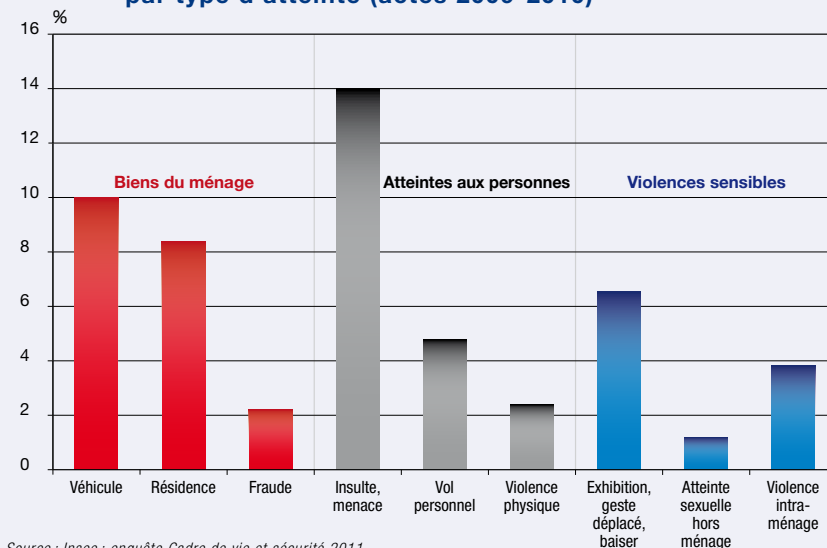
**Un tiers des Réunionnais ont été victimes de violences en 2009 ou 2010. C'est moins qu'en France métropolitaine, mais le sentiment d'insécurité est plus répandu dans l'île.**

**Les atteintes les plus sensibles, à caractère sexuel ou perpétrées par un membre du ménage, touchent un dixième de la population, majoritairement des femmes. Elles sont plus fréquentes à La Réunion et sont aussi les moins exprimées.**

**Les autres atteintes à la personne, moins graves, sont le plus souvent des insultes et des menaces. La moitié des atteintes aux biens des ménages concernent les voitures.**

En deux ans (2009-2010), 195 000 adultes réunionnais ont été exposés à la violence, au moins une fois, que ce soit dans leur ménage ou en dehors. Les victimes représentent 36 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (*tableau 1*). Les Réunionnais sont moins exposés à la violence qu'en France métropolitaine, où la proportion de victimes est supérieure de sept points (43 %). Les violences subies sont de toutes sortes et recouvrent différents degrés de gravité : insulte, dégradation de voiture, vol, viol, etc. Elles sont classées en trois catégories : les atteintes aux biens du ménage, les atteintes aux personnes et parmi celles-ci, les atteintes dites sensibles qui sont comptées à part. Les victimes ont pu subir plusieurs types de violences (*graphique 1*).

**[ graphique 1 Taux de victimes dans la population par type d'atteinte (actes 2009-2010)**



Les vols ou les dégradations de biens qui appartiennent au ménage (véhicule ou logement, fraude bancaire) sont les plus fréquents, puisque 19 % des ménages sont concernés en 2009 ou 2010. En France métropolitaine, 24 % des ménages en sont victimes.

En 2 ans, 18 % des Réunionnais ont été victimes d'atteintes personnelles. Ils ont subi des insultes, des menaces, un vol avec ou sans violence ou une violence physique par une personne extérieure au ménage.

Enfin, 9,5 % des personnes ont été victimes de violences dites sensibles (6 % en France métropolitaine), qui recouvrent des actes plus graves : acte à caractère sexuel par une personne extérieure au ménage, acte de violence exercée par un membre du ménage. En effet, le fait que l'auteur vive avec la victime est considéré comme une circonstance aggravante. Cependant, la gravité de l'agression peut être vécue différemment selon les victimes.

Il n'y a pas de « profil-type » de victime. Toutes violences confondues, les hommes et les femmes sont touchés dans les mêmes proportions. Néanmoins, les femmes subissent plus les violences familiales et les hommes davantage les violences physiques ou les vols (tableau 2). Les personnes de 25 à 39 ans sont plus souvent victimes (graphique 2).

## Un sentiment d'insécurité exacerbé

Les actes de délinquance sont moins fréquents qu'en France métropolitaine mais le sentiment d'insécurité est plus prégnant à La Réunion. En effet, 18 % des personnes déclarent se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier (11 % en France métropolitaine) et 17 % à leur domicile (8,5 % en France métropolitaine).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette inquiétude. D'une part, les actes de délinquance et en particulier les violences sont très médiatisés, ce qui peut alimenter la crainte. D'autre part, les Réunionnais se sentent peu protégés. Ils se déclarent majoritairement (51 %) insatisfaits de l'action de la police ou de la gendarmerie dans la société française actuelle. C'est sept points de plus qu'en France métropolitaine. Ces éléments contribuent sans doute à accentuer le sentiment d'insécurité que les seuls faits ne justifient pas.

## Les violences familiales plus fréquentes qu'en métropole

Homme ou femme, une personne sur dix a été victime de **violences dites sensibles** en 2009 ou 2010. Ces violences sont considérées comme sensibles parce qu'elles présentent une atteinte sexuelle ou parce qu'elles se produisent à l'intérieur du ménage.

Les violences sexuelles par une personne extérieure au ménage sont les plus fréquentes et concernent 7 % de la population (4,4 % en France métropolitaine). La plupart ont été victimes d'actes « légers », tels qu'une exhibition, un baiser volé ou un geste déplacé. Ces agressions peuvent néanmoins

tableau 1 Part de victimes dans la population selon le type de violence (actes 2009-2010)

	en %		Type d'atteinte	en %	
	La Réunion	France métropolitaine		La Réunion	France métropolitaine
Au moins une atteinte aux <b>biens du ménage</b>	18,9	24,1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Véhicule à moteur (yc dégradation)</li> <li>• Résidence (yc dégradation)</li> <li>• Fraude bancaire</li> </ul>	10,0 8,4 2,2	13,4 8,9 3,4
Au moins une atteinte <b>personnelle</b>	17,9	18,9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insulte ou menace</li> <li>• Vol avec ou sans violence (yc GSM)</li> <li>• Violence physique hors ménage</li> </ul>	14,0 4,5 2,3	14,5 5,1 2,1
Au moins une atteinte dite « <b>sensible</b> »	9,5	6,4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exhibition, geste déplacé, baiser</li> <li>• Violence sexuelle par personne extérieure au ménage (viol ou tentative)</li> <li>• Violence par un membre du ménage (menaces, physiques, sexuelles)</li> </ul>	6,6 1,2 3,9	4,1 0,6 2,4
Au moins une atteinte	35,6	42,8			

Note : la somme des pourcentages n'est pas égale au pourcentage global. Certaines victimes ont en effet subi plusieurs types de violences.

Source : Insee ; enquête Cadre de vie et sécurité 2011.

tableau 2 Taux de victimation selon le sexe

	en %	
	Femmes	Hommes
Insultes	11,8	11,9
Menaces	5,3	5,3
Vols personnel	4,2	4,9
Violence physique hors ménage	1,9	2,8
Violences dans le ménage	5,1	2,5
Violence à caractère sexuel hors ménage	7,1	ns
<b>Ensemble des violences hors atteintes aux biens du ménage</b>	23,1	22,4

Note : la somme des pourcentages n'est pas égale au pourcentage global. Certaines victimes ont en effet subi plusieurs types de violences.

ns : non significatif

Note de lecture : 11,8 % des femmes ont été insultées au moins une fois en 2009 ou 2010.

Source : Insee ; enquête Cadre de vie et sécurité 2011.

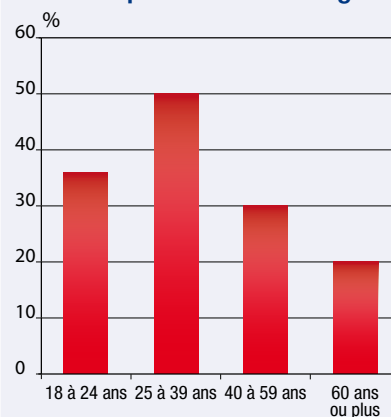
être traumatisantes. Les violences sexuelles plus graves, tels que les attouchements, les viols ou tentatives de viol concernent un peu plus de 1 % de la population.

Au sein du ménage, 3,9 % des personnes sont exposées à la violence d'un proche (2,4 % en France métropolitaine). À l'origine, ces violences prennent souvent la forme de menaces. Les victimes de violences intrafamiliales subissent essentiellement des violences physiques, parfois répétées. Les menaces seules ou les violences sexuelles sont moins fréquentes. Les violences intrafamiliales sont souvent graves : 42 % des victimes ont subi des blessures physiques et 43 % ont des dommages psychologiques importants.

Les violences intrafamiliales sont souvent récurrentes. Ainsi, la moitié des victimes de violences intrafamiliales en 2009 ou 2010 avaient déjà vécu antérieurement des violences de la part d'un membre ou d'un ex-membre de leur ménage, que ce soit à La Réunion ou en France métropolitaine. L'auteur des violences passées est parfois le même que celui des violences actuelles. Ce peut être un conjoint, un autre membre du ménage ou un ancien membre du ménage (ex-conjoint, père, mère).

À La Réunion comme en France métropolitaine, 11 % des personnes ont subi des violences intrafamiliales avant 2009. Par contre, les victimes se sont moins souvent séparées de l'auteur des violences à La Réunion.

graphique 2 Taux de victimation par tranches d'âges



Source : Insee ; enquête Cadre de vie et sécurité 2011.

Les Réunionnais vivent moins souvent seuls qu'en France métropolitaine. Le « risque » de violences à l'intérieur d'un ménage est donc accru. Les violences intrafamiliales sont de fait prégnantes à La Réunion. Dans une société réunionnaise en mutation, les rapports hommes-femmes évoluent et ces changements peuvent être générateurs de violence. Comme dans certaines régions françaises, ces rapports sont encore marqués par une éducation stéréotypée des filles et des garçons. Mais les

femmes deviennent aussi de plus en plus autonomes et ont plus de facilités à dire ce qu'elles pensent ou à s'opposer. Les problèmes d'alcool, répandus à La Réunion, peuvent être un facteur qui aggrave les comportements violents. De surcroît, l'insularité peut entraver la libération de la parole et rendre inopérant l'éloignement de la personne violente. En effet, la victime ne sera jamais très loin d'un ex-conjoint ou d'un parent violent, ce qui peut l'inciter à se taire.

Six victimes de violences dites sensibles sur dix sont des femmes, et sept sur dix pour les violences intrafamiliales. Les citadins qui vivent en appartement, et plus particulièrement en ZUS, sont plus souvent exposés à ces violences. De même, les personnes en familles monoparentales sont davantage victimes que les couples. Ce sont surtout des femmes qui vivent seules avec leurs enfants, dans une situation de plus grande vulnérabilité en particulier vis à vis d'un ancien conjoint.

L'auteur des violences dites sensibles est un membre du ménage dans un cas sur trois. Le conjoint est l'auteur le plus fréquemment déclaré en cas de violences intrafamiliales. Enfin, dans le cas des atteintes sexuelles en dehors du ménage, la moitié des victimes connaissent leur agresseur.

## Atteintes aux personnes : les jeunes plus exposés

En 2009 ou 2010, 18 % des réunionnais ont été victimes d'une agression qualifiée **d'atteinte aux personnes**. Il s'agit d'insultes, de menaces, de vols aux personnes ou de violences physiques qui ont lieu en dehors du ménage. Huit fois sur dix, ce sont des insultes ou des menaces (*graphique 3*). Les atteintes aux personnes ont lieu le plus souvent dans la rue (34 %), sur le lieu de travail ou d'études (23 %) ou à domicile (17 %).

S'agissant des vols à la personne, les victimes sont moins nombreuses qu'en France métropolitaine (4,5 % à La Réunion, 5,1 % en France), à l'exception notable des téléphones portables. Il y a en effet deux fois plus de victimes de vols de portables à La Réunion. Pourtant, bien qu'il soit plus important qu'en France

métropolitaine, le taux de possession d'un téléphone portable à La Réunion ne justifie pas cet écart.

Les plus jeunes sont particulièrement exposés à l'ensemble des atteintes aux personnes, puisqu'un tiers des 14 à 24 ans en sont victimes. Les insultes et les vols de téléphone portable sont les plus fréquents. La majorité des vols de téléphones portables ont d'ailleurs pour victime un étudiant ou un lycéen.

Autant de femmes que d'hommes déclarent avoir été l'objet d'insultes ou de menaces. Les hommes sont par contre plus souvent victimes de violences physiques hors ménage, qui peuvent prendre la forme de bagarres.

Trois fois sur quatre, l'auteur est déclaré connu, de vue ou personnellement, par la victime. Lorsqu'il est connu personnellement, c'est souvent un ami (26 %), un membre de la famille (20 %) ou de l'entourage professionnel (17 %) ou un ancien conjoint (9 %).

## Les biens des ménages aisés les plus touchés

Les **atteintes aux biens** du ménage concernent les véhicules, le logement ou les fraudes bancaires ; 19 % des ménages réunionnais en sont victimes. Les fraudes bancaires portent sur 2,2 % des ménages à La Réunion, contre 3,4 % en France métropolitaine. Les vols ou dégradations sur véhicules à moteur ou dans le logement sont plus répandus : 10 % des ménages pour les véhicules, 8,4 % pour le logement.

Il y a autant de victimes de vols de véhicules (ou d'objets s'y trouvant) que de vols dans les logements. Les vols de voitures sont plus fréquents à La Réunion si on les rapporte aux ménages qui possèdent une voiture (3,3 % contre 2,7 %). Les ménages qui possèdent une voiture sont en effet moins nombreux qu'en France métropolitaine.

Concernant les dégradations, elles sont plus courantes sur les véhicules (4,8 % des ménages) que dans les logements (2,6 %). Les dégradations sont moins répandues à La Réunion (8,2 % sur véhicule et 4,4 % dans le logement en France métropolitaine).

Les ménages qui résident en appartement en ville encourent plus de risques d'atteintes aux biens du ménage que ceux qui résident en maison plus isolée. Les ménages qui possèdent un niveau de vie élevé sont également plus exposés aux vols que les autres, puisqu'ils possèdent davantage de biens. Ainsi, un quart des ménages aux plus hauts revenus en ont été victimes. Près d'un tiers des cadres sont également victimes de vols dans leur véhicule ou leur logement, alors que les ouvriers le sont moitié moins. Enfin, les 25-40 ans subissent plus d'atteintes aux biens du ménage (26 % de victimes).



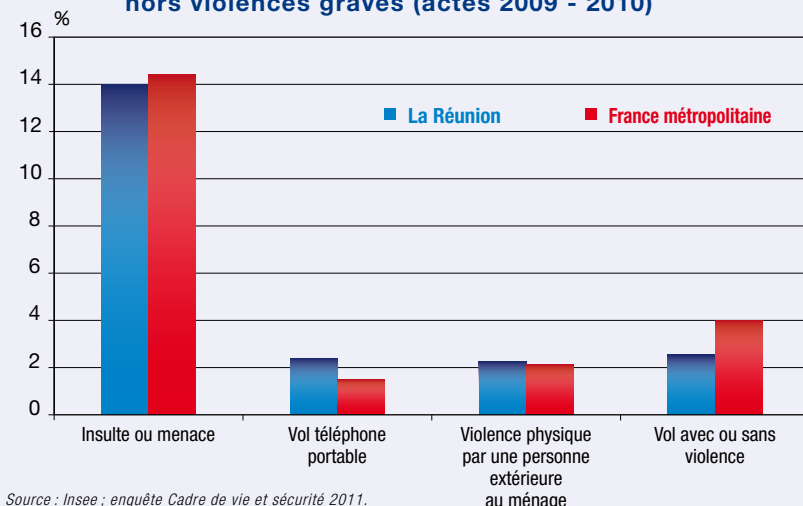
## Plus c'est grave, moins c'est dit

Les dépôts de plainte sont rares, et leur fréquence varie selon le type d'agression subie par la victime. Les atteintes aux biens du ménage sont les plus fréquemment déclarées, avec un taux de plainte de 29 % (*tableau 3*). Les vols personnels sont également bien rapportés. Les victimes portent plainte pour être indemnisées par l'assurance, pour retrouver leurs biens ou pour que les agresseurs soient punis. Les insultes ou les menaces sont rarement déclarées.

Plus les agressions sont lourdes et plus il est rare qu'elles fassent l'objet d'une plainte. Les violences dites sensibles sont les moins déclarées (9 %). Il est encore plus rare pour un homme victime de violences sensibles de porter plainte.

Mais les violences intrafamiliales sont parfois exprimées ailleurs qu'auprès de la police ou de la gendarmerie. Ainsi, suite à ces violences, 37 % des victimes consultent un médecin, même si les violences ne sont pas toujours dénoncées comme telles auprès du personnel médical. L'origine des coups n'est donc pas toujours identifiée, mais le personnel médical joue un rôle primordial dans l'écoute. Rapporter une violence subie donne la possibilité aux victimes de sortir de la spirale de la violence. Le personnel médical est d'ailleurs formé à l'accueil des victimes, à l'initiative des pouvoirs publics.

[ *graphique 3* ] **Atteintes aux personnes, hors violences graves (actes 2009 - 2010)**



[ *tableau 3* ] **Taux de plainte selon la victimation**

Type d'atteinte	Taux de plainte parmi les victimes en %
• Atteintes aux biens du ménage	29
• Violences personnelles	13
• Violences sensibles	9

Source : Insee ; enquête Cadre de vie et sécurité 2011.



## L'enquête Cadre de vie et sécurité

Depuis 2007, l'enquête Cadre de vie et sécurité est réalisée au niveau national par l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. Elle s'est déroulée en 2011 pour la première fois à La Réunion en partenariat avec la Délégation Générale à l'outre-mer, l'Agence de Santé et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. 1 500 personnes de 14 ans ou plus ont été interrogées sur les éventuelles violences dont elles ont été victimes au cours des années 2009 et 2010 et sur leurs opinions sur la sécurité dans leur quartier. Pour les sujets très sensibles comme les agressions sexuelles et les violences entre membres d'un même ménage, seules les personnes de 18 à 75 ans ont été interrogées. Un protocole particulier permet d'aborder de manière très confidentielle ces violences : la personne gère seule le déroulé des questions (casque et clavier).

L'enquête permet de répondre aux questions relatives :

- Au sentiment d'insécurité et préoccupation pour la délinquance.
- Aux vols ou dégradations subis par le ménage (logements et véhicules) :
  - vols ou tentatives de vol de voitures, 2 roues motorisés, vélos,
  - dégradation sur la voiture,
  - vols ou tentatives de vol de pièces ou d'objets dans la voiture,
  - vols ou tentatives de vol dans la ou les logements du ménage,
  - dégradations dans le logement,
  - fraudes bancaires.
- Aux faits subits par les individus (menaces, vols, violences) :
  - insultes, injures, menaces,
  - vols avec ou sans violences et menaces,
  - vols de téléphone portable,
  - violences physiques par une personne extérieure au ménage.
- Aux violences sensibles (violences physiques dans le ménage et violences sexuelles dans et hors ménage) :
  - exhibitions, gestes déplacés, caresses, baisers non consentis par une personne extérieure au ménage,
  - attouchements, viols ou tentatives de viol par une personne extérieure au ménage,
  - violences par une personne du ménage : menaces, physiques, sexuelles.

## Des politiques publiques pour lutter contre les violences faites aux femmes

À la Réunion, les violences intrafamiliales, particulièrement envers les femmes, sont encore fréquentes. En 2011, six Réunionnaises sont décédées sous les coups de leur conjoint. Depuis 2007, les dépôts de plainte ont augmenté de 35 % pour atteindre quatre plaintes par jour en 2010 (soit 1469 plaintes). Afin de lutter contre ces violences, une gouvernance spécifique et des actions propres à l'île ont été mises en place. Elles s'inscrivent dans le plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes.

La gouvernance est assurée par la formation spécialisée de lutte contre les violences faites aux femmes, qui rassemble les services de l'État, la Justice, le Conseil général et la société civile.

Les actions se déclinent selon les trois axes nationaux : protection, prévention, solidarité.

La protection est assurée par l'information et la

sensibilisation des victimes, le déploiement et la diversification des structures d'hébergement et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

En matière de prévention, des outils ont été créés pour lutter contre les stéréotypes, repérer les violences conjugales et améliorer leur connaissance. Enfin, sur injonction du parquet, les auteurs sont pris en charge par le réseau associatif.

En terme de solidarité, la sensibilisation du grand public est menée par la diffusion d'un message national (en 2010 : « Ne laissez pas la violence s'installer, réagissez ») sur différents supports. Les acteurs (gendarmes, policiers, travailleurs sociaux, professionnels de santé et de l'éducation, professionnels et bénévoles associatifs) sont également formés régulièrement.



Publication apériodique de l'Insee-Réunion en collaboration avec ses partenaires locaux.

n°16 - juin 2012  
ISSN : 1969-3532 - ISBN : 978-2-11-128185-1  
Dépôt légal n°630  
Directrice de la publication : Valérie Roux  
Rédactrice en chef : Claire Grangé  
Conception Graphique : Design System  
Imprimerie : Print 2000

© Insee-2012 - Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.  
Autorisation préalable pour toute diffusion par voie électronique.

Retrouvez ce document sur le site : [www.insee.fr/reunion](http://www.insee.fr/reunion)

## Bibliographie

- Soullez C., « Enquête Cadre de vie et sécurité 2011 », ONDRP, 2011.
- Rizk C., « Les auteurs d'actes de violences physiques ou sexuelles déclarés par les personnes de 18 à 75 ans en 2008 et 2009 d'après les résultats des enquêtes Cadre de vie et sécurité », ONDRP, Repères n° 14, 2010.
- Tournyol L. et Le Jeannic T., « Les violences faites aux femmes », Insee Première n° 1180, 2008.
- Djider Z. et Vanovermeir S., « Des insultes aux coups : hommes et femmes inégaux face à la violence », Insee Première n° 1124, 2007.
- Widmer I., Pourette D., Jaspard M. Catteau C., Nartz E., « Les violences envers les femmes à l'île de La Réunion », ENVEFF-2003, INED-DRASS Réunion, Étude quantitative.
- Widmer I. et Pourette D., « Les violences envers les femmes à l'île de La Réunion », publications de l'Université de Provence, Monde contemporain, 2009.

### Ont participé à la réalisation de cette publication :

- **Sophie Élizéon**, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFEFH), adjointe à la direction de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DJSCS),
- **Anne Levat**, chargée d'études (Insee),
- **Éric Mariotti**, responsable du service études et statistiques à l'Agence de Santé Océan Indien (ARS-OI).  
L'enquête a été réalisée avec le concours financier de l'Agence de Santé Océan Indien (ARS-OI) et de la Délégation Générale à l'outre-mer.